

**André Bayrou, né en 1988**

École Normale Supérieure de Lyon (1<sup>er</sup>)

Agrégation de lettres classiques (2<sup>e</sup>)

Docteur en littérature française

*Curriculum Vitae*

## POSTE ACTUEL

---

### *Établissement*

Collège Sévigné (Paris V<sup>e</sup>), institution privée laïque d'enseignement primaire, secondaire et supérieure, dispensant des préparations aux concours, en présentiel et à distance.

### *Statut*

Depuis septembre 2016, professeur agrégé de lettres classiques, à cheval sur le secondaire et le supérieur – collège, lycée, CAPES, agrégations ; adjoint au suivi des formations dans le supérieur.

## DOCTORAT

---

*Le Chœur des justiciables. Contrôles, libertés et usages judiciaires de la poésie à la Renaissance (France, 1500-1560)*, thèse Université Sorbonne Nouvelle, Paris III, 2018

Jury : Géraldine Cazals, Michèle Clément, Nathalie Dauvois, Michel Magnien (dir.), Loris Petris

### RÉSUMÉ

Dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle, la justice traque l'hérésie chez les auteurs et les imprimeurs attirés par la Réforme : on connaît les poursuites à répétition contre Clément Marot et l'exécution d'Étienne Dolet sur le bûcher en 1546. Mais cette politique

répressive ne se limite pas à ces condamnations tristement célèbres, ni aux seuls sujets touchant la foi. Plusieurs autres poètes, connus et méconnus, sont mis en cause pour leurs compositions religieuses, mais aussi satiriques, voire, dans quelques cas isolés, obscènes. Les contentieux portant sur la propriété littéraire mettent également aux prises les différents acteurs de la fabrication du livre. Il s'agit alors de comprendre comment de telles contraintes judiciaires ont pu déterminer l'écriture de la poésie à la Renaissance.

Il faut d'abord reconstituer les procédures d'incrimination des textes poétiques, depuis le repérage du texte suspect jusqu'à l'interrogatoire du poète, en passant par l'octroi de

l'autorisation d'imprimer ou l'enquête sur des vers satiriques placardés aux carrefours de la ville (I). On prend ainsi la mesure du régime de contrôle auquel les poètes font face en tentant de défendre leur liberté d'écrire – droit à la satire, droit de chanter leur foi, liberté de jouer avec les codes de la poésie érotique. Aussi l'idée de liberté d'expression ne leur est-elle pas si étrangère qu'on pourrait le croire, car ils peuvent donner un sens politique à la notion de « licence », qui, d'ordinaire, justifie les excentricités du langage poétique (II). Grâce à l'écriture, les poètes tentent de faire avancer leurs procès et se réapproprient leur expérience de la justice : ces usages spécifiques font de la poésie judiciaire l'équivalent d'un genre à la fois en prise avec le réel et ouvert aux échappées irréelles de la réécriture des événements (III).

## FORMATION

---

- 2015            ATER à l'université Paris III
- 2014            Séjour de recherche à la Maison Française d'Oxford durant un trimestre  
                  Lecteur de français au collège universitaire Lady Margaret Hall
- 2012-2015      Contrat doctoral en littérature française à l'université Paris III
- 2012            Chargé de cours dans les universités Lyon I et Saint-Étienne
- 2011            Master 2 de Lettres classiques, mémoire en littérature française sur les commentaires des discours de Cicéron au XVI<sup>e</sup> siècle  
                  Séjour d'études Erasmus à l'université de Naples, Federico II
- 2010            Agrégation de Lettres classiques, classé 2<sup>e</sup>
- 2009            CAPES de Lettres classiques, classé 4<sup>e</sup>  
                  Master 1 de Lettres classiques, mémoire en littérature grecque sur Platon
- 2008            Licence de Lettres classiques à l'université Lyon III

2007 Admission au concours de l'ENS de Lyon, section Lettres et Arts, classé 1<sup>er</sup>

2005-2007 Classes préparatoires littéraires au lycée Saint-Sernin (Toulouse) et Camille Jullian (Bordeaux)

## MÉMOIRES DE RECHERCHE

Master 2 2011 *Défendre la poésie entre dispute et disposition : le De poeticorum studiorum utilitate (1560) et la tradition des commentaires du Pro Archia de Cicéron*, dir. Michel Magnien et Michel Jourde

Le plaidoyer pour le poète grec Archias, accusé d'avoir usurpé la citoyenneté romaine, est un texte fondateur pour penser la place des lettres dans la cité. En 1560, un jeune juriste rochelais séjournant à l'université de Louvain publie, sous le nom de *Laezius*, un commentaire du discours cicéronien où les notes érudites alternent avec les envolées oratoires contre les détracteurs de la poésie. On peut identifier l'auteur à l'avocat La Haize qui agit en porte-parole des protestants de La Rochelle durant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> guerres de religion. Traduction et analyse d'un ouvrage qui articule humanisme et Réforme deux ans avant le début des hostilités.

Master 1 2009 *Comprendre les discours de l'art. L'interprétation littéraire chez Platon – Ion, Protagoras, Phèdre*, dir. Christophe Cusset et Pierre-Marie Morel

Socrate aime mettre à l'épreuve les maîtres du verbe, non seulement les rhéteurs et les sophistes (et leurs élèves), mais aussi le rhapsode Ion, reconnu pour ses récitations de *L'Iliade*. Chaque spécialiste est interrogé sur le sens du poème ou du discours qu'il admire, vers d'Homère, de Stésichore, éloge paradoxal de l'amant sans amour par Lysias. Dans ces scènes de commentaire en débat, l'écriture philosophique interroge les critères de vérification et l'utilité morale de l'interprétation littéraire.

## EXPÉRIENCE D'ENSEIGNEMENT

---

### **Collège Sévigné (2016-2019)**

#### AGRÉGATIONS DE LETTRES MODERNES ET CLASSIQUES

*Cours magistral sur œuvre au programme*

Robert Garnier, *Hippolyte* (1573) et *La Troade* (1579)

Marot, *L'Adolescence clémentine* (1538)

*Travaux dirigés*

Dissertation sur œuvre au programme (Christine de Pizan, Montaigne, Racine, Marivaux, Chénier, Voltaire, Flaubert, Giono, Beauvoir)

Version et grammaires latines

Oral sur œuvre au programme (leçon, étude littéraire, explication)

Tutorat individuel

## CAPES DE LETTRES MODERNES

*Travaux dirigés*

Dissertation de littérature générale (roman, poésie, théâtre, écriture de soi, lecture, art et morale)

Oral de français et latin (analyse d'une situation professionnelle)

## LYCÉE ET COLLÈGE

### COURS À EXAMEN (TERMINALE)

### Œuvres au programme du baccalauréat

Littérature française

*La Princesse de Montpensier, Hernani* ;  
*Les Faux-Monnayeurs*

Grec

*Le Dyscolos de Ménandre, Daphnis et Chloé*

Latin

*Phèdre de Sénèque*

### COURS SANS EXAMEN

Latin 5<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>nde</sup>

Grec 4<sup>e</sup>

Humanités 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>

Éloquence 2<sup>nde</sup> et Terminale L

## *Paris III (ATER et doctorat, 2012-2016)*

### AGRÉGATION DE LETTRES MODERNES

Oral d'explication sur programme : *Les Amours de Ronsard*, le *Discours de la servitude volontaire* de La Boétie, *Délie* de Maurice Scève

### LICENCE 3

Théorie des genres littéraires

La synthèse sur dossier et le résumé de texte pour les concours

### LICENCE 2

Le mythe d'Œdipe sur la scène tragique (Sophocle, Corneille, Voltaire)

Témoigner des guerres de religion (Ronsard, Montaigne, Agrippa d'Aubigné)

### LICENCE 1

Parole de femme, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles (Marguerite de Navarre, Brantôme, Molière, Madeleine de Scudéry)

Vertiges du mensonge, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles (Molière, Corneille, La Fontaine, Marivaux, Diderot)

Histoire littéraire, du Moyen Âge au XVII<sup>e</sup> siècle

Méthodologie du commentaire composé

Comment écrire une chronique culturelle ?

#### CORRECTION DE CONCOURS

Épreuve de synthèse sur dossier pour l'admission en Master à l'IEP de Paris

#### ***Oxford, Lady Margaret Hall (lecteur 2014)***

##### *UNDERGRADUATE*

Français : grammaire et traduction

#### ***Lyon I et Saint-Étienne (chargé de cours 2011-2012)***

##### LICENCE 2

Le résumé de texte au concours des Écoles Nationales Vétérinaires (Lyon I, Biologie)

Culture biblique, thèmes et réécritures (Saint-Étienne, LLCE)

LANGUE FORTE : italien

#### PUBLICATIONS : 9 ARTICLES

---

> Textes disponibles sur <https://univ-paris3.academia.edu/AndréBayrou>

##### Revues à comité de lecture

« Distance et reconnaissance dans l'écriture de soi : le cas des poèmes judiciaires de *L'Adolescence clémentine* (1538) », *Le Verger*, n°14, *L'Adolescence clémentine de Marot* [En ligne], mis en ligne en janvier 2019.

« Tendresse de Marot », *Babel*, Hors-série Agrégation, 2019, p. 41-60, version numérique mise en ligne janvier 2019.

« Se plaindre pour les autres : Clément Marot, Marguerite de Navarre, et leurs complaintes croisées », *L'Esprit créateur*, vol. 57, n°2, 2017, *La Plainte littéraire*, dir. H. Merlin-Kajman, p. 30-43.

« La guerre des lettrés et des illettrés : usages d'un lieu commun en contexte judiciaire chez les humanistes français (première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle) », *La Licorne*, n°120, 2016, *Politique des lieux communs*, p. 49-71.

« Montaigne et la mystique : tensions entre deux modèles possibles de vertu passive au XVI<sup>e</sup> siècle », *Fabula-LhT* [En ligne], n°15, octobre 2015, *Vertus passives : une anthropologie à contretemps*.

## Actes de colloque

« *Jocandi causa : la catégorie du “jeu littéraire” dans l’étude des poésies à scandale de la Renaissance et de leur censure* », *Le Démon de la catégorie. Retour sur la qualification en droit et en littérature*, dir. A. Arzoumanov, A. Latil et J. Sarfati Lanter, Paris, Mare et Martin, 2017, p. 173-194.

« La vie privée des serviteurs de l’État. Échos horatiens dans les épîtres de Michel de L’Hospital (ca. 1506-1573) », *L’Invention de la vie privée et le modèle d’Horace*, dir. L. Cottegnies, N. Dauvois et B. Delignon, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 143-163.

« Comment sort-on de l’explication de texte ? Clément Marot / Louise d’Épinay », *Mouvement Transitions* [En ligne], mars 2016, *Littéraires : de quoi sommes-nous les « spécialistes » ?*, dir. F. Cornilliat, J. David et H. Merlin-Kajman.

« Le conseil rejeté. Mises en scène de la transgression dans la vie et la carrière des humanistes français (Berquin, Dolet, Bèze) », *Publications numériques du CÉRÉdI. Actes de colloques et journées d’étude* [En ligne], n° 16, 2016, *Dramaturgies du conseil et de la délibération*, dir. X. Bonnier et A. Ferry.

## *À paraître*

« Aucun accroc dans le réseau de Marguerite ? La solidarité évangélique, de la poésie à l’histoire judiciaire », dans *Le Réseau de Marguerite de Navarre*, actes du colloque de Tours, 5 et 6 octobre 2018, dir. S. Geonget, avec A. Boutet, L. Daubigny et M.-B. Le Hir.

Notice « Étienne Dolet (1509-1546) » dans *Écrivains juristes et juristes écrivains du Moyen Âge au siècle des Lumières*, dir. B. Méniel, Paris, Classiques Garnier, 2019.

## *Transmettre*

Membre actif du *Mouvement Transitions* (EA 174), groupe de réflexion sur l’enseignement et la transmission de la littérature, fondé par Hélène Merlin-Kajman.

Participation à l’écriture de *Lyon, une capitale du livre à la Renaissance* [En ligne], film pédagogique produit par l’Université Ouverte des Humanités et réalisé par ENS MÉDIA sous la direction de Michel Jourde, 2015.